



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX, les bons réflexes pour votre assurance santé.

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER
DE L'ASSURANCE MALADIE FRANÇAISE
SIMPLE ET GRATUITE**

Vous avez juste à vous inscrire sur
le site etudiant-etranger.ameli.fr
et suivre les démarches indiquées.

VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE

1

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE :
ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



Saisissez les informations **obligatoires**

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives **obligatoires**

- **Passeport / carte d'identité**
 - Titre de séjour
- **Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)**
 - Attestation de scolarité pour l'année en cours
 - Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
 - IBAN
 - Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation **provisoire** d'affiliation à la Sécurité sociale



Déposez les pièces justificatives **manquantes ou non conformes** dans votre espace personnel



Dès que vous recevez un message vous attribuant un Numéro de Sécurité sociale français (NIR)...



... téléchargez votre attestation **définitive** d'affiliation à la Sécurité sociale

3

UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



Vous pouvez prendre une **complémentaire santé**

L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé, c'est pourquoi il est conseillé d'adhérer à une complémentaire santé pour être mieux remboursé.

Si vous avez de faibles revenus, avec la Complémentaire santé solidaire, vous n'aurez plus à payer ces frais de santé dans la plupart des cas.



Vous ouvrez votre **compte personnel ameli** sur ameli.fr ou via l'application ameli.



Vous remplissez et retournez le formulaire **carte Vitale à réception en fournissant vos pièces justificatives**

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Vous déclarez un **médecin traitant** lors d'une **consultation** auprès d'un médecin en France.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.
CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

DEPUIS
LE FORUM AMELI
sur ameli.fr

PAR MAIL
depuis votre compte
ameli, rubrique
« Mon espace
d'échanges ».

PAR TÉLÉPHONE
3646 Service gratuit
+ prix appel
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
Sur demande, vous pouvez être mis en
relation avec un téléconseiller bilingue.

EN VOUS RENDANT
dans votre caisse
d'assurance maladie
de votre lieu de
résidence.